



RÉSIDENCES D'ARTISTES

Dans le cadre du projet Rawabet, le CNCM VOCE lance un appel à résidences spécifiquement ouvert aux **artistes originaires du monde arabe ayant émigré en Europe depuis 2015**.

RAWABET

Rawabet est un projet de développement culturel, de résidence et d'échange réunissant plusieurs organisations culturelles opérant en Europe. Porté par Ettijahat-Independent Culture (Beyrouth/Bruxelles), Rawabet est implémenté en partenariat avec le CNCM VOCE, Gezmatatz (Gênes, Italie), coculture (Berlin, Allemagne), Masahat for Arab Culture in Exile (Oslo, Norvège) et Transversal Project (Malmö, Suède).

Le projet vise à soutenir les artistes du monde arabe, ayant récemment émigré en Europe, à développer leur carrière et à faciliter leur mobilité en Europe. Il mobilise les expériences communes pour promouvoir l'innovation, la solidarité et l'engagement des différents publics en Europe en vue de démanteler les stéréotypes et respecter les droits des réfugiés et des migrants. Le projet contribue également à la promotion de la liberté d'expression et à la connexion des artistes du monde arabe nouvellement arrivés en Europe avec des réseaux professionnels leur fournissant des ressources pour conceptualiser leurs projets et tester de nouvelles pratiques avec des artistes originaires d'Europe.

Rawabet est un projet soutenu et co-financé par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture.

Les points de vue et avis exprimés dans ce projet n'engagent que les porteurs du projet et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne, ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

LE CNCM VOCE

Le projet culturel du CNCM VOCE s'ancre dans l'idée que la création musicale contemporaine, dans ce qu'elle a de plus innovante, n'est pas nécessairement l'apanage des capitales ou des

Centre National de Création Musicale – Fabbrica Culturale VOCE, 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013



agglomérations, et qu'elle peut, voire qu'elle doit, s'ancrer dans un territoire rural pourvu que celui-ci soit riche d'une tradition musicale forte, comme c'est le cas en Balagne et plus largement en Corse.

Le centre se positionne à la croisée de la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel, constitué par des siècles de pratiques musicales dites « traditionnelles » ou « anciennes » en Corse et en Méditerranée, et de la création sonore contemporaine dans ce qu'elle peut avoir de plus novateur, en termes d'harmonie, de timbres ou de textures mais aussi en termes d'écoute et d'expérience. Nous pensons l'innovation artistique comme le fruit de rencontres étonnantes, diagonales et lointaines. En privilégiant des approches transdisciplinaires, notre volonté est de favoriser l'hybridation des formes d'art et des répertoires. Nous entendons également participer à déstigmatiser ce que l'on nomme « tradition » en redonnant toute sa densité et son intensité à des pratiques et techniques créatrices qui ont été enfermées et étouffées dans la case du « folklore ».

L'APPEL À RÉSIDENCES

L'appel est ouvert aux musicien.nes, compositeur.rices, artistes et compagnies porteur.ses d'un projet à dimension musicale, qui se sont établis dans un pays européen entre 2015 et aujourd'hui.

Nationalités éligibles : Algérie, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Lybie, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Emirats Arabes Unis, Yémen

Les artistes candidat.es doivent disposer d'un titre de séjour ou d'une double nationalité les autorisant à résider dans le pays où ils sont établis.

Autres critères :

- Artiste ayant déjà sorti au moins un album ou un EP
- Artiste solo ou groupes de 2 à 6 membres maximum
- Projet de composition original (les projets déjà diffusés sont inéligibles)

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le CNCM VOCE accueille en résidence dans ses installations à Pigna (Corsica) des musicien.nes, compositeur.rices, artistes et compagnies dans le cadre de leur projet de création musicale.

Centre National de Création Musicale – Fabbrica Culturale VOCE, 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013



Un projet artistique peut être accueilli à n'importe quelle étape de sa création. Tout projet musical ou pluridisciplinaire avec la musique comme élément fondamental, peut être réalisé dans le cadre d'une résidence artistique. **Les résidences du projet Rawabet seront accueillies au premier trimestre de l'année 2025 pour une durée de 7 à 10 jours.** La période de résidence aboutira à une **restitution** ouverte et gratuite pour le public local qui aura lieu à l'Auditorium de Pigna.

Chaque résidence fera l'objet d'un enregistrement audio et vidéo. Les artistes en résidence répéteront et enregistreront une composition musicale d'un minimum de 45 minutes (nombre de titres indifférent). VOCE supervisera et fournira l'équipement, le lieu, les installations et le soutien professionnel pour l'enregistrement audio et vidéo de chaque projet.

Entre 3 et 4 titres enregistrés au cours de chaque résidence seront sélectionnés pour figurer sur une compilation audio dédiée au projet Rawabet. VOCE supervisera le mixage et mastering des morceaux sélectionnés et coordonnera la production et diffusion de la compilation en format numérique via le label Casa Editions.

Afin d'encourager la circulation des artistes en Europe, les artistes se verront également offrir des opportunités de performances en public, à l'Auditorium de Pigna en sortie de résidence, puis à Gênes dans le cadre du festival Gezmatatz.

Afin de favoriser les échanges avec des artistes régionaux, les candidat.es sélectionnés sont encouragés à inviter des musiciens de la région à participer à leur résidence. Ces artistes invités pourront soit faire partie du réseau propre des candidat.es, soit être suggérés par le CNCM VOCE après examen de leurs dossiers de candidature.

Dans le cadre de l'accueil de Résidences, **le CNCM VOCE propose :**

- Un accompagnement logistique, administratif et juridique, au besoin, pour la réalisation de la résidence ;
- La prise en charge des transports de port à port de préférence* ;
- La pension complète de l'équipe artistique ;

Centre National de Création Musicale – Fabbrica Culturale VOCE, 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013



- La mise à disposition de l'Auditorium di Pigna et des salles de musiques du centre ;
- Une prestation adaptée de régie par un technicien-son et un technicien-lumière ;
- La mise en place d'un temps réservé à la médiation culturelle sous forme de présentations, discussions ou échanges avec des publics locaux ;
- L'invitation aux événements du centre (concerts, conférences, ateliers, etc.) durant la période de résidence ;
- La captation en format audiovisuel de la restitution de résidence, mise à disposition de l'équipe artistique pour un usage non-commercial ;
- L'enregistrement en format audio, mise à disposition de l'équipe artistique pour usage commercial et non-commercial. Seuls les morceaux sélectionnés pour figurer sur la compilation audio du projet seront mixés et masterisés ;
- Le règlement de la SACEM ou SACD

*Des conditions particulières de prise en charge des transports peuvent être définies au cas par cas : défraiements, transport en train jusqu'aux ports de départ, transport aérien, location de véhicule, etc.

Toutes les résidences accueillies par le CNCM VOCE sont associées à une démarche de coproduction simple, et peuvent être associées à une production totale, une commande musicale ou à une diffusion.

POSTULER

Pour être traité et accepté, un dossier de demande de résidence complet devra comprendre:

- Formulaire de demande de résidence rempli
- Dossier de présentation détaillé du projet artistique
- Éléments de communication :
 - Tout visuel disponible du projet (affiche, teaser vidéo, logo, bannière...)

Centre National de Création Musicale – Fabbrica Culturale VOCE, 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilisée sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013



- Photos HD (artiste, scène, projet, répétitions...), dont (si possible) 1 verticale + 1 horizontale (bonne qualité)
- Vidéo (liens YouTube, live, teaser, captation ou autre)
- Extraits sonores, etc.

En cas de contenu trop lourd, merci de nous faire parvenir un lien d'un service d'envoi (WeTransfer, GrosFichiers ou autre) à l'adresse mail indiquée plus bas.

SELECTION

Les demandes de résidence seront étudiées par un comité composé de représentants du CNCM VOCE, Gezmataz et Ettijahat-Independent Culture, selon les critères suivants :

- La pertinence du concept principal du projet
- La faisabilité pratique et technique
- La qualité artistique du projet
- Le parcours créatif de l'équipe artistique

La priorité sera donnée aux candidat.es originaires de pays confrontés à des crises majeures sur le plan économique, politique et/ou social ces dernières années, ayant le statut de réfugié en Europe. Le centre est également attentif à la représentation et à la place des femmes dans le monde culturel artistique. Par ce fait, nous accordons de l'importance dans le choix de nos résidences à l'égal accès des femmes et des hommes à notre structure.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Toutes les demandes de résidence doivent être adressées à : alba@voce.corsica
- Toutes les demandes doivent parvenir au centre avant le 1er septembre 2024.



Formulaire de demande de résidence

1. Intitulé du projet :

2. Descriptif complet du projet :

3. Dates souhaitées (merci de proposer au moins 3 périodes) :

4. Équipe complète (artistes, compagnie, producteur, ...) : avec pour chaque personne les informations suivantes :
 - Numéro de téléphone
 - Adresse mail
 - Date de naissance
 - Numéro et copie de carte d'identité ou permis de séjour ou passeport
 - Pays d'origine
 - Date d'établissement en Europe

5. Besoins techniques :

6. Budget prévisionnel

Merci de nous faire parvenir le budget dans un fichier Excel.



7. Conditions de voyage sous le format suivant :

Nom	Prénom	Ville de départ	Ville de retour	Moyen de transport	Extra-seat Lxlxh + poids

8. Demandes particulières :